

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-10-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

10

### MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2020.01

Animation du site Natura 2000 « Chaîne des Puys » FR 830 1052 – Révision du Document d'objectif 2020-2022

## RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) de la « Chaîne des Puys » en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 19 décembre 2017.

Dans le cadre de cette animation, une révision des Documents d'Objectif est prévue, normalement, tous les 6 ans. Celui de la Chaîne des Puys a été validé en 2009 et le site et les projets ont notoirement évolué (notamment grâce à l'inscription au patrimoine mondial de l'UNESCO de la Chaîne des Puys-Faille de Limagne). La révision de ce document est donc nécessaire, il intégrera une possibilité de révision du périmètre du site.

La charge de travail pour assurer cette révision s'étale sur 2 ans ½ (de janvier 2020 à mi-2022). 2020 sera consacrée au bilan et l'évaluation des 10 ans de mise en œuvre de l'actuel Document d'Objectifs ainsi qu'à la réalisation d'une prestation pour la cartographie de habitats naturels, de leur état de conservation et des enjeux. 2021 et 2022 seront consacrées à la révision du périmètre (en lien avec l'évaluation et les résultats de la prestation) et à l'animation et la rédaction du nouveau document d'objectifs.

Le temps de travail nécessaire à cette révision est évalué à :

- 560 heures sur 2 ans ½ de chargé de mission Natura 2000,
- Un mi-temps de chargé d'études à embaucher (sur 2020-2021) consacré au bilan évaluatif et à la révision du périmètre,
- Un appui du SIGIste de 90 heures sur 2 ans 1/2
- Une prestation de cartographie (la 1<sup>ère</sup> année).

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020-2022	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1052 CHAINE DES PUYS	Prestation d'études	42 900 €	<b>80 367,43 €</b> (100%)	34 240,45 € (43%)	46 126,98 € (57%)
	Frais de personnel	32 580,37 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	4 887,06 €			

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce nouveau plan de financement
- d'autoriser le Président à signer les marchés afférents à ce projet dans la limite des montants précités
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-10-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.  
Le Comité approuve le nouveau plan de financement et autorise le Président à signer les marchés afférents à ce projet dans la limite des montants précités et à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-10-2020-02-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

10

### MILIEUX NATURELS ET SITES PRESERVES

10.2020.02

Animation des sites Natura 2000 « Massif cantalien » FR 830 1056 et « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 – Révision des Documents d'objectif 2020-2022

## RAPPORT

Le Syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne assure l'animation de la mise en œuvre du Document d'Objectifs (DOCOB) du « Massif cantalien » FR 830 1055 et du DOCOB de la « ZPS Monts et Plomb du Cantal » FR 831 0066 en tant que structure porteuse dans le cadre de la convention triennale avec l'Etat renouvelée le 23 janvier 2018.

Dans le cadre de cette animation, une révision des Documents d'Objectif est prévue, normalement, tous les 6 ans. Ceux pour le Massif cantalien et les Monts et plomb du Cantal ont été rédigés et validés à des dates différentes et l'animation conjointe de ces 2 sites montrent des évolutions nécessaires de ces 2 documents. Leur révision est donc utile, elle intégrera une possibilité de révision du périmètre du site des Monts et Plomb du Cantal en lien avec les enjeux de nidification des oiseaux d'une part et de cohérence de périmètre entre les 2 sites d'autre part.

La charge de travail pour assurer cette révision s'étale sur 2 ans ½ (de janvier 2020 à mi-2022). 2020 sera consacrée au bilan et l'évaluation des 10 ans de mise en œuvre des 2 actuels Documents d'Objectifs ainsi qu'à la réalisation de 2 prestations : l'une pour la cartographie de habitats naturels, de leur état de conservation et des enjeux et l'autre sur les zones et quantification des espèces d'oiseaux nicheuses. 2021 et 2022 seront consacrées à la révision du périmètre de la ZPS (en lien avec l'évaluation et les résultats des prestations) et à l'animation et la rédaction du nouveau document d'objectifs.

Le temps de travail nécessaire à cette révision est évalué à :

- 644 heures sur 2 ans ½ de chargé de mission Natura 2000,
- 4 mois de gardes-nature permanent et saisonniers supplémentaires en 2020 sur les enjeux Oiseaux,
- Un mi-temps de chargé d'études à embaucher (sur 2020-2021) consacré au bilan évaluatif et à la révision du périmètre,
- Un appui du SIGIste de 133 heures sur 2 ans 1/2
- Une prestation de cartographie (la 1<sup>ère</sup> année)
- Une prestation de localisation et quantification des espèces d'oiseaux nicheuses (appui méthodologique et contribution aux inventaires).

Le Plan de financement s'établit comme suit :

site	Sources de dépenses	Montants des frais	MONTANT PREVISIONNEL DU PROJET 2020-2022	Crédits ETAT	Crédits FEADER
FR 830 1056 MASSIF CANTALIEN + FR 831 0066 ZPS MONTS ET PLOMB DU CANTAL	Prestation d'études	99 010,00 €	147 972,10 € (100%)	63 008,98 € (43%)	84 963,12 € (57%)
	Frais de personnel	42 575,74 €			
	Frais de structure (plafonnés à 15%)	6 386,36 €			

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-10-2020-02-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

➤➤➤ Il vous est demandé :

- d'approuver ce nouveau plan de financement
- d'autoriser le Président à signer les marchés afférents à ce projet dans la limite des montants précités
- d'autoriser le Président à solliciter les partenaires financiers et à signer les conventions à venir

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération. Le Comité approuve le nouveau plan de financement et autorise le Président à signer les marchés afférents à ce projet dans la limite des montants précités et à solliciter les partenaires financiers, à signer les conventions à venir.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-12-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**AFFAIRE**

**12 PAYSAGES ET ESPACES DE VIE**  
12.2020.01 Plan Pastoral Territorial - Convention avec Auvergne Estives

**RAPPORT**

Occupant plus de 25 % du territoire soit près de 100 000 hectares, le pastoralisme est une activité dominante dans les zones d'altitude du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Multifonctionnel, il constitue une activité économique essentielle et un enjeu majeur pour le territoire. En effet, les pratiques agro-pastorales façonnent les paysages, participant au maintien d'un milieu ouvert, et permettent de maintenir un haut degré de biodiversité. Les estives sont également, et généralement, des lieux partagés, avec les pratiquants d'activités de pleine nature.

A l'occasion du dernier bureau du syndicat mixte du Parc du 13 décembre 2019, il a été approuvé l'engagement du syndicat mixte en faveur de la formalisation d'un Plan Pastoral Territorial pour le territoire Parc

Afin d'initier cette dynamique dès 2020, le syndicat mixte du Parc, en partenariat avec Auvergne Estives, envisage de conduire une Enquête Pastorale à l'échelle de l'ensemble des massifs pastoraux du territoire en vue l'élaboration d'un diagnostic préalable au PPT (fin 2020) et de l'élaboration de la stratégie et du plan d'actions du PPT 2021-2026. Le dossier serait déposé à la Région Auvergne au plus tard en juin 2021.

Ce travail serait réalisé en étroite partenariat avec Auvergne Estives, la fédération des estives collectives d'Auvergne et service pastoral Auvergne et est formalisé dans la convention qui vous est proposée en annexe.

Pour mener à bien les travaux de préparation du Plan Pastoral Territorial du PNRVA, le syndicat mixte du Parc :

**Action 1- Enquête Pastorale :**

- > recrutera, dès le printemps 2020, un(e) stagiaire sur 6 mois et consacrera 20 J de chargé de mission pour la réalisation de l'Enquête Pastorale
- >

**Action 2- Travaux de préparation du Plan Pastoral Territorial (PPT) PNRVA**

- > consacrera 40J de chargé de mission pour la préparation du PPT jusqu'au dépôt du dossier à la Région),
- > commandera une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage à un service pastoral de Rhône Alpes Auvergne pour aide à l'élaboration du PPT pour un montant évalué à 15 960 € (38 J d'animation à 420 €/jr)

Ces travaux préparatoires à la définition d'un Plan Pastoral Territorial (40 J de temps SMPNRVA + prestation service pastoral) pourront faire l'objet d'un financement de la Région Auvergne Rhône Alpes, dans le cadre de sa politique de soutien au pastoralisme, et du Leader Volcans d'Auvergne.

Le coût global de cette opération 2020 s'élève à 74 500€. Le détail de ce coût ainsi que le financement des 2 étapes vous sont présenté dans l'annexe 1 de la convention de partenariat SMPNRVA/Auvergne Estives.

**➤➤➤ Il vous est proposé**

- **d'approuver la convention de partenariat avec Auvergne Estives**
- **d'autoriser le Président à la signer**
- **de désigner le Président comme représentant du SMPNRVA dans les instances de gouvernance du PPT PNRVA**
- **d'autoriser le Président à solliciter les financeurs et à engager les dépenses pour les travaux de préparation du PPT PNRVA.**

**DELIBERATION**

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération.  
Le Comité Syndical autorise le Président à signer la convention de partenariat avec Auvergne Estives et désigne le Président comme représentant du SMPNRVA dans les instances de gouvernance du PPT PNRVA et l'autorise à faire les demandes de financement afférentes, et à engager les dépenses pour les travaux préparatoires.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

## Convention cadre de Partenariat

entre le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives concernant la mise  
en place et l'animation du **Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne**

Entre

Le Syndicat Mixte de gestion du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, représenté par son Président, Monsieur **François MARION**

Et

L'association **Auvergne Estives**, représentée par son Président, Monsieur **Jean-Michel VIGIER**

**Il est convenu ce qui suit :**

### **Préambule :**

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne s'est historiquement positionné comme un acteur central pour accompagner l'activité pastorale et suivre les espaces pastoraux. En effet, le pastoralisme est un enjeu fort pour le Parc : il représente plus de 25 % de son territoire, soit près de 100 000 hectares.

Créée en 2015, Auvergne Estives est la structure de référence du pastoralisme collectif auvergnat. Ses missions sont les suivantes :

- Accompagner les projets de création et de développement des entités collectives en Auvergne : recherche de financements, montage des dossiers, gestion pastorale, animation de collectifs d'éleveurs, embauche de berger salarié...
- Encourager des réflexions sur différentes thématiques : le sanitaire, l'emploi, l'aide juridique, la gestion de l'eau, la cohabitation avec les autres usagers, le changement climatique...
- Favoriser les échanges et la communication autour du pastoralisme

La fusion des régions Auvergne et Rhône-Alpes a favorisé le rapprochement du réseau pastoral Rhône-Alpes et d'Auvergne Estives qui est ainsi devenu le service pastoral à l'échelle de l'Auvergne.

Dès 2016, le partenariat entre Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives s'est construit et consolidé autour d'une action pilote permettant d'ancrer le sujet au plus près de la profession : le diagnostic pastoral territorial à l'échelle du massif des Monts Dore. Cette démarche visait à actualiser les données concernant le pastoralisme afin d'être en mesure d'en tracer un portrait contemporain et de pouvoir définir une stratégie pastorale adaptée aux enjeux du pastoralisme.

Aujourd'hui, le contexte est particulièrement favorable à la poursuite de ce partenariat et en particulier à la construction d'un projet pastoral sur le territoire du Parc. En effet, le réseau pastoral Auvergne Rhône-Alpes est devenu l'interlocuteur principal en matière de pastoralisme sur la région et a ainsi contribué à l'émergence d'une nouvelle politique régionale en faveur du pastoralisme. Cette politique volontariste prévoit le déploiement des Plans Pastoraux Territoriaux en Auvergne, avec pour objectif principal d'adopter une approche territoriale du pastoralisme et de bâtir un cadre d'intervention renouvelé sur les espaces pastoraux, qui fédère et guide les différents acteurs.

### **Article 1 : Objet de la Convention**

La mise en place d'une animation au service de l'activité pastorale fait l'objet d'un consensus entre le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-12-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Le rapprochement des régions Auvergne et Rhône-Alpes et surtout la nouvelle politique pastorale régionale sont déclencheurs de la dynamique et pourvoyeurs de financements pour mener à bien cette animation.

Aussi, la présente convention a pour objet de :

- Préciser les objectifs de travail entre les deux structures ;
- Préciser les engagements et responsabilités à la charge de chaque structure dans le cadre de leurs compétences et/ou missions respectives ;
- Définir les moyens affectés à la mise en place et à l'animation d'un Plan Pastoral Territorial à l'échelle du Parc ;

Cette convention se décline en annexes correspondant aux différentes étapes du projet (phase 1 : mise en place du PPT, phase 2 : animation du PPT) et précisant les moyens mis en œuvre et les modalités financières spécifiques.

### Article 2 : Objectifs

---

Le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives, dans le cadre d'un travail d'animation partagé, s'engage à répondre aux ambitions et objectifs suivants :

- Établir un diagnostic préalable partagé au sein d'un comité de pilotage, permettant la définition de priorités cohérentes avec les enjeux du territoire et la proposition de mesures adaptées aux contextes locaux.

*En l'absence de données sur le pastoralisme et afin de créer des dynamiques territoriales locales faisant émerger des enjeux adaptés, une enquête pastorale sera conduite sur le territoire du Parc.*

- Définir un programme d'actions pluriannuel identifiant les priorités d'intervention et les moyens pour le mettre en œuvre.
- Formaliser une convention d'objectifs entre la Région et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, structure porteuse du PPT pour une durée de 5 ans.
- Animer le Plan Pastoral Territorial, orienté par le comité de pilotage. Suivre et évaluer le dispositif.

Pour le renouvellement du Plan Pastoral Territorial, le diagnostic préalable s'appuiera sur un bilan du plan précédent et une actualisation du diagnostic initial.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Article 3 : Modalités de partenariat

---

Le Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne et Auvergne Estives conduisent en étroite collaboration la phase préalable à la mise en place du PPT (dont l’enquête pastorale), ainsi que sa mise en œuvre et son animation. Ainsi, les deux structures s’engagent à :

- Échanger régulièrement sur les plans politiques et techniques ;
- Rechercher conjointement les moyens nécessaires à la réalisation des différents projets ;

Pour cela, ils s’engagent à mettre en place une ingénierie en charge de la mise en place et de l’animation du Plan Pastoral Territorial des Volcans d’Auvergne.

### **3-1 Engagements du syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne**

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d’Auvergne, porteur du Plan Pastoral Territorial, en assure l’animation générale, en prend la responsabilité globale et prend en charge :

- ✓ La relation aux élus locaux et aux collectivités locales partenaires
- ✓ La relation aux services techniques de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, des Conseils départementaux du Puy-de-Dôme et du Cantal, de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes et des DDT du Puy-de-Dôme et du Cantal
  - Suivi des dossiers, échanges techniques avec Auvergne Estives
  - Formalisation, signature et envoi à la région Auvergne-Rhône-Alpes de l’avis du comité de pilotage
- ✓ La coordination avec les différentes politiques et stratégies du territoire
  - Portée à connaissance sur l’avancée du PPT
  - Vérification de la cohérence entre les actions menées au titre du PPT, les projets des collectivités et du Massif central en faveur du pastoralisme et les objectifs de la charte du Parc
- ✓ La conduite, l’animation des comités techniques et de pilotage, en partenariat avec Auvergne Estives
  - Proposition des calendriers et ordre du jour des comités techniques et de pilotage
  - Introduction et synthèse des débats
  - Mise à disposition des moyens matériels nécessaires
  - Rédaction et diffusion des comptes rendus
- ✓ L’engagement et le suivi des différentes actions du PPT
  - Participation à l’organisation de réunions d’émergence de projets concourant aux objectifs du PPT en lien avec Auvergne Estives
  - Vérification du respect des échéances des financeurs

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

- ✓ La représentation du PNR des Volcans d'Auvergne comme territoire pastoral
  - Communication sur les expériences, travaux et innovations du domaine pastoral auprès des partenaires institutionnels et techniques sur et en dehors du territoire
- ✓ La rédaction et le porté à connaissance des comptes rendus techniques et financiers annuel du PPT
  - Synthèse et bilan annuel des actions réalisées au titre du PPT sur la base des données fournies par Auvergne Estives

Pour ce faire, le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne veillera :

- Au respect des délais et échéances liés à la conduite du PPT
- À l'expression de l'ensemble des acteurs impliqués dans la gestion des espaces pastoraux, que ces derniers soient avérés ou émergents
- À l'équité territoriale et financière des interventions

## **3-2 Engagements d'Auvergne Estives**

Auvergne Estives s'engage à porter l'animation technique pour la mise en place et la réalisation des différents axes du Plan Pastoral Territorial. L'association s'engage également à apporter l'appui nécessaire au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne pour mener à bien les missions administratives et politiques.

Les moyens financiers obtenus dans le cadre du financement des travaux préalables et des missions d'animation du PPT concourent à la création d'un poste d'ingénieur pastoral par Auvergne Estives, poste affecté à l'ensemble de ce projet.

## **Article 4 : Organisation de la gouvernance**

---

Le syndicat mixte du PNRVA assure la coordination et le portage, en partenariat étroit avec Auvergne Estives.

### **COMITE DE PILOTAGE (COPIL)**

Son rôle : donne les orientations stratégiques et objectifs du projet PPT, valide les moyens pour y parvenir et veille à sa mise en œuvre

Réunions

1<sup>er</sup> Copil : Lancement de l'enquête pastorale : fin mars-début avril 2020

2<sup>e</sup> Copil : Validation du diagnostic et des premières orientations du PPT : fin 2020- début 2021

3<sup>e</sup> Copil : Validation du plan d'actions et du plan de financement du PPT 2021-2026 : printemps 2021

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Présidé et piloté par le SMPNRVA en partenariat avec Auvergne Estives, il sera composé des structures suivantes :

- Chambres d'agriculture du Puy de Dôme et du Cantal et le SIDAM ;
- 16 EPCI du territoire PNRVA ;
- Partenaires institutionnels : Conseil régional Aura, Conseils départementaux 15 et 63, DRAAF Auvergne Aura, CGET Massif central ;
- Partenaires de la recherche et de l'enseignement agricole : IRSTEA, VetAgroSup, Lycée Agricole de Rochefort Montagne ;
- Forestiers : ONF et CRPF ;
- Usagers des espaces pastoraux : Comité Régional Olympique et Sportif Auvergne-Rhône- Alpes - section sports de nature, fédération régionale des chasseurs ;
- Acteurs de l'environnement : Conservatoire des espaces naturels Aura, FRANE ...

Seront associés aux travaux du Copil PPT des représentants des PNR Livradois Forez et Aubrac.

Ce comité de pilotage peut évoluer dans sa composition en fonction des dynamiques qu'initiera le futur PPT dans différents domaines (opérateurs économiques, groupement de producteurs...).

### COMITE TECHNIQUE (COTECH)

Son rôle : se réunit en amont de chaque Copil et en fonction des besoins, pour préparer les bilans et les outils d'aide à la décision relatifs aux différentes opérations suivies par le Copil.

Il sera composé d'agents et de techniciens des structures membres du comité de pilotage.

### GROUPES TECHNIQUES LOCAUX

Un groupe technique local sera constitué par massif ou région naturelle du PNRVA (Chaîne des Puys, Massif du Sancy, Cézallier -Artense et Monts du Cantal).

Leur rôle : établir une synthèse du diagnostic des éléments de l'Enquête pastorale et identifier les priorités d'actions locales.

Ils se réuniront au moins 1 fois.

Les éléments issus des différents groupes techniques locaux seront ensuite amalgamés et présentés en comité technique et comité de pilotage pour arbitrage et priorisation d'interventions.

Dans le cadre du Comité de pilotage,

le **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** sera représenté par :

- Un élu du bureau du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne :
- Un élu du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes, membre du Comité Syndicat :
- Le chargé de mission Valorisation des produits et des savoir-faire

**Auvergne Estives** sera représenté par :

- À définir : Président, membre du bureau/CA, coordinateur, chargé de mission

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Dans le cadre du comité technique,

**le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne** sera représenté par :

- Le chargé de mission Valorisation des produits et des savoir-faire

**Auvergne Estives** sera représenté par :

- À définir : Président, membre du bureau/CA, coordinateur, chargé de mission

## **Article 5 : Modalités financières**

---

Le syndicat mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, en qualité de maître d'ouvrage du PPT, offre au territoire la possibilité de bénéficier de soutiens financiers pour le pastoralisme.

Les subventions à percevoir dans le cadre du Plan Pastoral Territorial, sont majoritairement destinées au territoire du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne. Une partie est réservée à l'animation du programme d'actions (animation globale du programme et des actions). Ces aides peuvent provenir de la région Auvergne-Rhône-Alpes, de l'Europe et des Conseils départementaux.

Les modalités de financement possibles renseignées par la Région Auvergne Rhône Alpes sont les suivantes :

### Travaux préalables à l'élaboration d'un PPT

Éligibles : dépenses d'ingénierie interne et études réalisées par des prestataires extérieurs sous maîtrise d'ouvrage de la structure porteuse du PPT.

Taux de subvention : 60% max – plafond à 10 000 € de subvention.

Possibilités de mobiliser des cofinancements (FEADER notamment)

### Animation du PPT

Participation de la Région ARA à hauteur maximale de 8% de l'enveloppe globale du PPT.

Taux de subvention : 80% pour les PNR.

### Financements des actions

Part de fonctionnement de la participation de la Région ARA au programme d'actions (en dehors de l'animation) : 30% max de sa participation totale prévisionnelle.

Frais d'assistance à maîtrise d'ouvrage et de maîtrise d'œuvre : 10% max des dépenses subventionnables.

Taux de participation de la Région : équipements et aménagements 70%, études, diagnostics, actions de communication 80%, actions de structuration foncière 100%, acquisition de terrains pastoraux 25%.

Taux modulables sur avis du comité de pilotage en fonction des priorités locales.

Une subvention spécifique du Conseil Régional ARA est allouée à Auvergne Estives pour la réalisation d'une enquête pastorale à l'échelle du Parc (recrutement pour assurer cette mission).

Le détail des contributions financières des deux parties est précisé dans le cadre des conventions annexes.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Article 6 : Modalités de communication

---

Les deux structures s'engagent à porter à connaissance des acteurs du territoire, les modalités de leur partenariat telles que définies dans l'article 3.

Les fiches d'opportunités des projets et les dossiers de demande de subvention feront apparaître les logos des financeurs, du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne et d'Auvergne Estives.

Les courriers dont l'objet s'attache au Plan Pastoral Territorial feront figurer les logos du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, d'Auvergne Estives et des financeurs.

## Article 7 : Suivi et évaluation

---

Le suivi de la présente convention s'appuiera sur l'état d'avancement de la mise en place du PPT en 2020, puis sur les bilans annuels de l'animation du PPT pendant sa durée d'exécution. L'exercice sera mené conjointement et visera à mesurer le respect des engagements pris par les structures signataires.

Ces suivis annuels mettront en évidence :

- L'état d'avancement des opérations de mise en place puis d'animation du PPT, conformément aux objectifs à atteindre définis en comité technique et de pilotage ;
- Le temps passé par structure et par phase, en comparaison au prévisionnel ;
- Les chiffres-clés issus d'indicateurs de réalisation et de résultat ;
- Les difficultés de mise en œuvre rencontrées ;
- ...

Au terme de la convention, l'évaluation globale de la démarche basée sur les suivis annuels et sur l'évaluation de la première génération du PPT des Volcans d'Auvergne conduira au bilan et aux suites à donner pour ce partenariat.

## Article 8 : Durée

---

Cette convention est conclue pour la période 2020-2026, correspondant à la mise en place et à l'exécution du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne. Elle sera précisée par 2 avenants : l'un ci-joint correspondant aux étapes de mise en place du PPT, l'autre en 2021 après validation du PPT.

Cette convention pourra faire l'objet d'un avenant dans la perspective de modifications importantes sur proposition écrite de l'une ou l'autre des parties, ou de précisions.

Avant son terme, elle pourra être dénoncée par l'une ou l'autre des parties dans un délai d'un mois suivant l'accusé de réception du courrier de dénonciation.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le Président du Parc naturel régional des Volcans  
d'Auvergne

Le Président d'Auvergne Estives

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20200212-12-2020-01-DE Date de télétransmission : 24/02/2020 Date de réception préfecture : 24/02/2020
---

## Annexe 1 à la convention cadre de Partenariat

entre le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives concernant **la mise en place du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne**

Entre

Le Syndicat Mixte de gestion du **Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne**, représenté par son Président, Monsieur **François MARION**

Et

L'association **Auvergne Estives**, représentée par son Président, Monsieur **Jean-Michel VIGIER**

Dans le cadre de la convention cadre de partenariat entre le Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne et Auvergne Estives concernant la mise en place et l'animation du Plan Pastoral Territorial des Volcans d'Auvergne, cette annexe vient préciser la première phase du projet.

Ses objectifs sont les suivants :

- Établir un diagnostic préalable partagé au sein d'un comité de pilotage, permettant la définition de priorités cohérentes avec les enjeux du territoire et la proposition de mesures adaptées aux contextes locaux ;
- Définir un programme d'actions pluriannuel identifiant les priorités d'intervention et les moyens pour le mettre en œuvre ;
- Formaliser une convention d'objectifs entre la Région et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, structure porteuse du PPT pour une durée de 5 ans.

Les actions à mener pour atteindre ces objectifs sont :

- Instaurer et animer la gouvernance du projet (comité de pilotage, comité technique et comités techniques locaux) ;
- Réaliser une enquête pastorale sur l'ensemble du territoire Parc ; récolter les attentes et besoins localement ;
- Réaliser une synthèse bibliographique des données disponibles ;
- Faire les démarches administratives nécessaires (dont recherche de financements) ;
- Communiquer sur le projet.

Livrables / Résultats attendus :

- Diagnostic et programme d'actions 2021-2026 du PPT des Volcans d'Auvergne
- Données enquête pastorale centralisées sur la plateforme de l'IRSTEA
- Convention d'objectifs entre Région et Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Estimation et répartition du temps de travail par structure

	Nombre de jours total estimé	Nombre de jours PNRVA	Nombre de jours AE
<b>Réunions de concertation (X10) = 3 COFIL, 3 COTECH et 8 comités techniques locaux</b> - Préparation et animation - Rédaction comptes rendus	28	14 (chargé de mission)	14
<b>Enquête pastorale</b> - Animation des réunions communales - Saisie des données et valorisation	310	120 (100 jrs stagiaire et 20 jrs chargé de mission)	190
<b>Diagnostic et programme d'actions</b> - Synthèse bibliographique - Analyse des données EP - Priorisation des actions et chiffrage	40	20 (chargé de mission)	20
<b>Démarches administratives</b> - Dépôt d'un dossier à la Région (pré-PPT) - Recherche de financements complémentaires - Signature convention d'objectifs avec Région	10	6	4
	<b>388</b>	<b>160</b>	<b>228</b>

## Estimation et répartition des coûts par structure

- > Coût journée chargé de mission Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne = 184 €/jour
- > Coût journée chargé de mission Auvergne Estives = 234,2€/jr
- > Coût journée AMO service pastoral = 420 € /jr

	Nombre de jours	Montant
<b>Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne</b>	Chargé de mission : 60 jours	11 040 €
	Stagiaire : 100 jours	3 000 €
<b>Auvergne Estives</b>	Chargé de mission : 190 jours	44 500 €
<b>AMO service pastoral</b>	38 J	15 960 €
Total ( en € HT)		74 500 €

## Etapas et coût de l'opération 2020

	PNRVA	Auvergne Estives	Total
<b>Enquête pastorale- action 1</b>	6 680 €	44 500 €	51 180 €
<b>Travaux préalables à l'élaboration d'un PPT- action 2</b>	7 360 €	15 960 €	23 320 €

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20200212-12-2020-01-DE  
 Date de télétransmission : 24/02/2020  
 Date de réception préfecture : 24/02/2020

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

Dans le cadre des travaux de préparation du PPT, une prestation d'assistance à Maitrise d'ouvrage (AMO) sera demandée par le Syndicat mixte du PNRVA au service pastoral Auvergne. Cette prestation est régie par les règles de la commande publique.

### Financeurs potentiels

- Région AURA - Enveloppe Enquête pastorale (44 500 €)
- Région AURA - Enveloppe Travaux préalables à l'élaboration d'un PPT = 60% max – plafond à 10 000 € de subvention.
- Leader Volcans d'Auvergne à mobiliser.
- Autofinancement SMPNRVA

### Précisions sur le financement de cette opération 2020

- > Action 1 : Enquête Pastorale

Coût de l'opération : 51 180€

#### Plan de financement prévisionnel

Actions	Coût opération	Financeurs potentiels	Montant HT	Taux de subvention
Enquête pastorale	51 180 €	Conseil Régional AURA	44 500 €	86,95 %
		SMPNRVA	6 680 €	13,05 %

- > Action 2 : Travaux préalables à l'élaboration d'un PPT

Coût de l'opération : 23 320 €

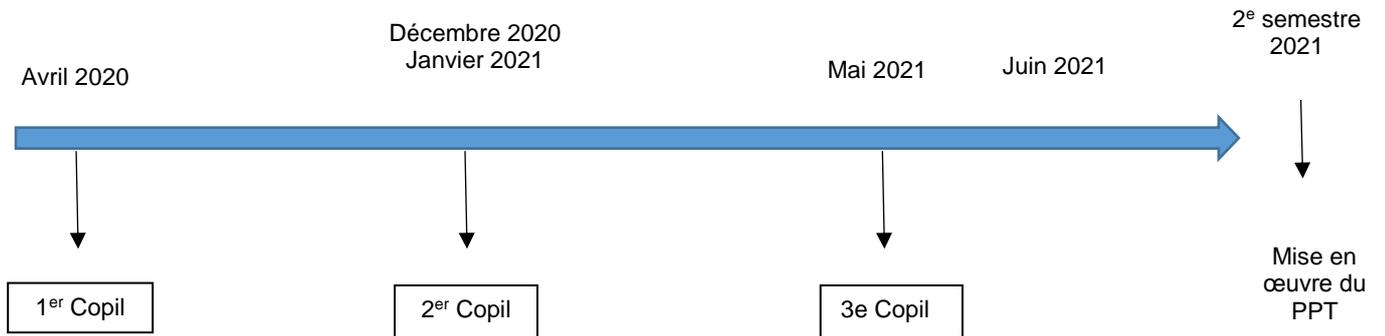
#### Plan de financement prévisionnel :

dépenses H.T.		Financements			
AMO	15 960,00 €	assiette LEADER (57,14% du territoire)	LEADER	7 611,06€	32,64%
frais salariaux	7 360,00 €		Conseil Régional	5 713,99 €	42,88%
		Hors assiette LEADER (42,86% du territoire couvert par l'étude)	Conseil Régional	4 286,01 €	
			Autofinancement SMPNRVA	5 708,94 €	24,48%
<b>TOTAL</b>	<b>23 320,00 €</b>			<b>23 320,00 €</b>	<b>100%</b>

Accusé de réception en préfecture  
 063-256300237-20200212-12-2020-01-DE  
 Date de télétransmission : 24/02/2020  
 Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Echéancier



### Indicateur

Enquête Pastorale  
sur le territoire  
PNRVA

Priorisation des  
pistes d'actions et  
préparation du  
PPT

Dépôt du  
dossier PPT  
à la Région

Nombre d'enquêtes pastorales réalisées  
Nombre de réunions du comité de pilotage

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le Président du Parc naturel régional des Volcans  
d'Auvergne

Le Président d'Auvergne Estives

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-12-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-30-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**AFFAIRE**

30

**OUTILS TRANSVERSAUX**

30.2020.01

Avenant 2020 à la convention avec Clermont Auvergne Métropole

**RAPPORT**

La convention cadre « agglomération porte » entre Clermont Auvergne Métropole communauté et le Syndicat mixte du Parc, a été adoptée par le Conseil Communautaire de Clermont le 2 novembre 2016, et le Bureau du Parc le 30 septembre 2016. Cette convention dite « cadre » fixe les enjeux et les principaux axes de travail du partenariat entre les deux structures sur la période 2017-2019 à savoir la préservation des espaces naturels et l'amélioration de l'attractivité du territoire.

Ce partenariat avec Clermont Auvergne Métropole, en vigueur depuis plus de 10 ans, témoigne d'une réelle implication de la Métropole au regard de son environnement et du Parc pour la sensibilisation des habitants du territoire métropolitain et, à cet égard, une nouvelle convention cadre sera nécessaire pour poursuivre cette action. Toutefois, il appartiendra au nouveau Comité Syndical du Parc et à la nouvelle assemblée de la Métropole et de se prononcer sur les priorités qu'ils souhaitent développer en commun.

Dans ce contexte, l'avenant proposé pour l'année 2020, se donne pour seul objectif, la reconduction d'un certain nombre d'actions qui seront menées par le PNRVA.

La participation de Clermont Auvergne Métropole est reconduite à l'identique pour l'année 2020 pour un montant de 50 000 €.

L'avenant, ci-annexé, a pour objet de préciser le contenu et le budget des actions concrètes qui seront menées pour l'année 2020 dans le respect des axes de partenariat définis dans la convention « cadre » :

**Action 1 : Gestion de la fréquentation in situ et conciliation d'usages : 15 000 €**

Dans le cadre du site inscrit « Chaîne des Puys - Faille de Limagne » au patrimoine mondial de l'Unesco depuis Juillet 2018, la mise en œuvre du plan de gestion se doit de monter en puissance. A ce titre, la cellule spécifique de suivi « terrain », mise en place depuis plusieurs années, est remplacée par une équipe de gestion du « Patrimoine Mondial », renforcée en ingénierie et composée d'agents du Parc des Volcans d'Auvergne et du Département du Puy-de-Dôme, son objectif étant d'être au plus près du terrain et des acteurs locaux pour la mise en œuvre dudit plan de gestion et sa déclinaison dans les projets des collectivités ou autres porteurs de projets locaux.

Son intervention portera plus particulièrement sur les domaines suivants :

- Renforcer la conciliation des usages, l'information des publics, la surveillance du site et la veille écologique
- Accompagner les collectivités du territoire du Bien Patrimoine Mondial dans la mise en place d'un urbanisme et le portage d'opérations d'aménagements en phase avec le niveau qualitatif lié à l'inscription
- Conduire les opérations d'aménagement intégré des édifices géologiques

**Action 2 : Echanges pédagogiques (Métropolitains en herbe / Un berger dans mon école) : 25 000 €**

L'action « Métropolitains en herbe » consiste en l'organisation d'échanges pédagogiques entre les enfants de 18 classes primaires et collèges issues de territoires contrastés situés sur la Métropole et le territoire du PNRVA. Les classes découvrent leur espace proche et échangent par binôme entre secteurs.

L'expérimentation d'un berger et d'un troupeau mobile a été initiée, en 2019, pour mieux gérer le pâturage. A ce titre, un projet pédagogique va se mettre en place pour une vingtaine de classes afin de faire découvrir et comprendre l'activité agricole sur la base d'une alternance d'apports en classe et sur le terrain avec un éleveur ou un éducateur à l'environnement. Le berger du troupeau mobile aidera à l'organisation de cette action et participera aux interventions.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Action 3 : Cartographie des itinéraires de randonnées et des pratiques sportives 10 000 €

Devant la montée en puissance des activités de pleine nature, il apparaît aujourd'hui impératif de canaliser la fréquentation sur des sites et des itinéraires adaptés, susceptibles de supporter des pratiques sportives sans atteinte à l'environnement et d'éviter, à ce titre, les lieux plus sensibles en termes de biodiversité. Une cartographie des itinéraires préconisés pour les pratiques d'activités de pleine nature est proposée dans un format qui reste encore à définir (papier ou version numérique). En 2020, cette action sera en phase conception (en lien avec le CERAMAC). L'édition d'un outil est prévue pour 2021

### ➤➤➤ Il est proposé au Bureau :

- d'approuver le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte », précisant les actions qui seront menées sur l'année 2020 et représentant un budget total de 50 000 €,
- d'autoriser le Président à signer cet avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

### DELIBERATION

Les propositions du Président, ayant été ouïes, sont acceptées et converties en délibération. Le Comité Syndical approuve le projet d'avenant à la convention cadre « agglomération porte » et autorise le Président à signer cet avenant avec Clermont Auvergne Métropole.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-30-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.01 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget Principal

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) -  
PRINCIPAL

Compte Administratif 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	2 950 957,92	3 110 072,98
	Section d'investissement	170 964,05	72 571,20
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		443 755,19
	Report en section d'investissement (001)		3 529,25
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		3 121 921,97	3 629 928,62
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	56 200,00	61 300,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	56 200,00	61 300,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	2 860 957,92	3 553 828,17
	Section d'investissement	227 164,05	137 400,45
	TOTAL CUMULE	3 178 121,97	3 691 228,62

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	56 200,00	61 300,00
13	Subventions d'investissement		37 400,00
20	Immobilisations incorporelles	13 200,00	
21	Immobilisations corporelles	40 300,00	
27	Autres immobilisations financières	2 700,00	23 900,00

>>> Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-01-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-02-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.02 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Chastreix-Sancy

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY)

Compte Administratif 2019

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A 1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	211 136,64	209 780,00
	Section d'investissement	28 747,10	4 667,69
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		34 975,74
	Report en section d'investissement (001)		11 145,76
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>239 883,74</b>	<b>260 569,19</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		18 600,00
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		<b>18 600,00</b>

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	211 136,64	244 755,74
	Section d'investissement	28 747,10	34 413,45
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>239 883,74</b>	<b>279 169,19</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		18 600,00
13	Subventions d'investissement		18 600,00

>>> Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Chastreix-Sancy.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-02-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de Chastreix-Sancy.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-03-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.03 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Réserve de Chauffage

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDFOUR)

Compte Administratif 2019

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>		<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>		<b>A 1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	128 708,19	129 850,00
	Section d'investissement	946,75	1 971,04
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		10 107,50
	Report en section d'investissement (001)		22 084,75
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>129 654,94</b>	<b>163 813,30</b>

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1		

RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	128 708,19	139 757,50
	Section d'investissement	946,75	24 056,80
	TOTAL CUMULE	129 654,94	163 813,30

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT			

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			

>>> Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de Chauffage.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-03-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserve de Chauffage.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-04-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.04 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE)

Compte Administratif 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET				II
VUE D'ENSEMBLE				A 1
EXECUTION DU BUDGET				
		DEPENSES	RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	129 884,10	135 878,80	
	Section d'investissement		1 730,10	
		+	+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		7 053,00	
	Report en section d'investissement (001)		4 870,86	
		=	=	
TOTAL (réalisations + reports)		129 884,10	150 130,76	
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	26 500,00	24 200,00	
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	26 500,00	24 200,00	
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	129 884,10	143 529,80	
	Section d'investissement	26 500,00	30 800,96	
	TOTAL CUMULE	156 384,10	174 330,76	

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 500,00	24 200,00
13	Subventions d'investissement		24 200,00
21	Immobilisations corporelles	26 500,00	

>>> Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Réserves de La Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-04-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe des Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-05-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.05 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Cellule Chaîne des Puits

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUIYS) Compte Administratif 2019

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE		A 1	
EXECUTION DU BUDGET			
		DEPENSES	RECETTES
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	287 422,81	270 159,50
	Section d'investissement	9 420,16	13 922,80
		+	+
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)		48 527,07
	Report en section d'investissement (001)		1 876,17
		=	=
TOTAL (réalisations + reports)		296 842,97	334 485,54
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement	17 200,00	15 000,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	17 200,00	15 000,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	287 422,81	318 688,57
	Section d'investissement	26 620,16	30 798,97
	TOTAL CUMULE	314 042,97	349 485,54

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	17 200,00	15 000,00
13	Subventions d'investissement		15 000,00
21	Immobilisations corporelles	17 200,00	

>>> Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Cellule Chaîne des Puits.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-05-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Cellule Chaîne des Puys.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-06-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
 41.2020.06 Examen et vote du Compte Administratif 2019 et du Compte de Gestion du receveur – Budget annexe Boutique du Parc

### RAPPORT

Le Compte Administratif 2019 dont les résultats sont conformes à ceux du Compte de Gestion du Receveur, vous est présenté en annexe au présent bordereau.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (Boutique du Parc) Compte Administratif 2019

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

#### EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES	RECETTES
<b>REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)</b>	Section de fonctionnement	80 872,83	61 371,47
	Section d'investissement		
		+	+
<b>REPORTS DE L'EXERCICE N-1</b>	Report en section de fonctionnement (002)		23 696,50
	Report en section d'investissement (001)		
		=	=
<b>TOTAL (réalisations + reports)</b>		<b>80 872,83</b>	<b>85 067,97</b>

<b>RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1</b>	Section de fonctionnement		
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1</b>		

<b>RESULTAT CUMULE</b>	Section de fonctionnement	80 872,83	85 067,97
	Section d'investissement		
	<b>TOTAL CUMULE</b>	<b>80 872,83</b>	<b>85 067,97</b>

#### DETAIL DES RESTES A REALISER DE FONCTIONNEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>		

#### DETAIL DES RESTES A REALISER D'INVESTISSEMENT

Chap. / Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT</b>		

➤➤➤ Il vous est proposé d'approuver le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Boutique du Parc.

Accusé de réception en préfecture 063-256300237-20200212-41-2020-06-DE Date de télétransmission : 24/02/2020 Date de réception préfecture : 24/02/2020
---

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical approuve le Compte Administratif 2019 ainsi que le Compte de Gestion du Receveur du Budget annexe Boutique du Parc.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-07-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.07 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Principal

## RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	3 529,25 €		- 98 392,85 €	56 200,00 € 61 300,00 €	5 100,00 €	- 89 763,60 €
FONCT	448 325,94 €	4 570,75 €	159 115,06 €			602 870,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

#### Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	602 870,25 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	89 763,60 €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	513 106,65 €
Total affecté au c/ 1068 :	89 763,60 €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-07-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-08-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.08 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Annexe  
Réserve de Chastreix-Sancy

## RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	11 145,76 €		- 24 079,41 €	18 600,00 €	18 600,00 €	5 666,35 €
FONCT	34 975,74 €		- 1 356,64 €			33 619,10 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

### Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	33 619,10 €
<b>Affectation obligatoire</b> : A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	33 619,10 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-08-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget annexe Réserve de Chastreix-Sancy.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-09-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.09 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Annexe  
Réserve de la Vallée de Chaudefour

## RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	22 084,76 €		1 024,29 €		- €	23 109,05 €
FONCT	10 107,50 €		941,81 €			11 049,31 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

### Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	11 049,31 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	11 049,31 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-09-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget annexe de la Réserve de la vallée de Chaudefour.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-10-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.10 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Annexe  
Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jacquette

## RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	4 870,86 €		1 730,10 €	26 500,00 € 24 150,00 €	- 2 350,00 €	4 250,96 €
FONCT	7 782,14 €	129,14 €	5 992,70 €			13 645,70 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	13 645,70 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	13 645,70 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-10-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget annexe des Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-11-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.11 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2018 – Budget Annexe  
Chaîne des Puys

### RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	1 876,17 €		4 502,64 €	17 200,00 € 15 000,00 €	- 2 200,00 €	4 178,81 €
FONCT	48 527,07 €		- 17 263,31 €			31 263,76 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

#### Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	31 263,76 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	31 263,76 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-11-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget annexe de la Chaîne des Puys.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-12-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

### 41 FINANCES

41.2020.12 Affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 – Budget Annexe  
Boutique du Parc

## RAPPORT

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2019 et considérant qu'il présente les résultats suivants :

	RESULTAT A LA CLOTURE EXERCICE 2018	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT	RESULTAT DE A LA CLOTURE DE L'EXERCICE 2019	RESTES A REALISER 2019	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST					- €	- €
FONCT	23 696,50 €		- 19 501,36 €			4 195,14 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

**Il vous est proposé d'affecter le résultat comme suit :**

<b>EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b>	4 195,14 €
<b>Affectation obligatoire :</b> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	- €
<b>Solde disponible affecté comme suit :</b> Affectation complémentaire en réserves (c/1068)	
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	4 195,14 €
Total affecté au c/ 1068 :	- €
<b>DEFICIT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2019</b> Déficit à reporter (ligne 002) en dépenses de fonctionnement	

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-12-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical ayant ouï cet exposé et après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité l'affectation du Résultat d'exploitation de l'exercice 2019 du Budget annexe Boutique du Parc.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-13-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.13 Budget Primitif 2020 – Budget Principal

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget Principal du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (PRINCIPAL) - PRINCIPAL Budget Primitif 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b> CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	3 758 600,00	3 245 500,00
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		513 100,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	3 758 600,00	3 758 600,00

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b> CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	841 100,00	730 900,00
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	96 200,00	61 300,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	94 900,00	
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	792 200,00	792 200,00

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	4 550 800,00	4 550 800,00
----------------------------	--------------	--------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-13-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget Principal.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-14-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.14 Budget Primitif 2020 – Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget annexe de la Réserve Chastreix-Sancy du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHASTREIX SANCY) - Budget Primitif 2020  
RESERVE CHASTREIX SANCY

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>VOTE</b> CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	235 800,00	202 200,00
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		33 800,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>235 800,00</b>	<b>235 800,00</b>

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>VOTE</b> CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	62 500,00	66 900,00
+	+	+
<b>REPORTS</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		18 600,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	13 000,00	
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>75 500,00</b>	<b>75 500,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>311 300,00</b>	<b>311 300,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-14-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget annexe de la Réserve de Chastreix-Sancy.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-15-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

**AFFAIRE**

41 FINANCES  
41.2020.15 Budget Primitif 2020 – Budget annexe de la Réserve de Chaudefour

**RAPPORT**

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget annexe de la Réserve de Chaudefour du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CHAUDEFOUR) - Budget Primitif 2020  
RESERVE DE CHAUDEFOUR

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>VUE D'ENSEMBLE</b>	<b>A 1</b>

**FONCTIONNEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	184 400,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	11 000,00
=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>184 400,00</b>
		<b>184 400,00</b>

**INVESTISSEMENT**

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	37 600,00
+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	23 100,00
=	=	=
	<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>37 600,00</b>
		<b>37 600,00</b>

**TOTAL**

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>222 000,00</b>	<b>222 000,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R 2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R 2311-11 du CGCT).  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget annexe de la Réserve de Chaudefour.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.16 Budget Primitif 2020 – Budget annexe Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget annexe de la Réserve de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (LA GODIVELLE) - Budget Primitif 2020  
RESERVE DE LA GODIVELLE ET ROCHER DE LA JACQUETTE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b>		
CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	105 100,00	91 500,00
+	+	+
<b>R E P O R T S</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		13 600,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>105 100,00</b>	<b>105 100,00</b>

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b>		
CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	11 350,00	7 050,00
+	+	+
<b>R E P O R T S</b>		
RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	26 500,00	24 200,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		6 600,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	<b>37 850,00</b>	<b>37 850,00</b>

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>142 950,00</b>	<b>142 950,00</b>
----------------------------	-------------------	-------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.  
(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.  
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).  
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).  
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.  
Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.  
Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

Accusé de réception en préfecture  
063-256300237-20200212-41-2020-16-DE  
Date de télétransmission : 24/02/2020  
Date de réception préfecture : 24/02/2020

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget annexe de la Réserves de la Godivelle et du Rocher de la Jaquette.

Nombre de voix exprimées : 129/196  
Pour : 129  
Contre : 0  
Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.17 Budget Primitif 2020 – Budget annexe Cellule Chaîne des Puys

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget annexe Cellule Chaîne des Puys du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

>>> Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (CELLULE CHAINE DES PUY) - CELLULE CHAINE DES PUYs Budget Primitif 2020

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b> CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	370 000,00	338 800,00
+	+	+
<b>R E P O R T S</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		31 200,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	370 000,00	370 000,00

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b> CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	60 500,00	56 400,00
+	+	+
<b>R E P O R T S</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	17 200,00	15 000,00
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		6 300,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>	77 700,00	77 700,00

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	447 700,00	447 700,00
----------------------------	------------	------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A savoir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Cellule Chaîne des Puys.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## AFFAIRE

41 FINANCES  
41.2020.18 Budget Primitif 2020 – Budget annexe Boutique

### RAPPORT

Le projet de Budget Primitif 2020 concernant le Budget annexe de la Boutique du Syndicat mixte, est soumis à votre examen en annexe au présent bordereau.

➔➔ Il vous est proposé de l'adopter au regard de l'équilibre financier qui vous est présenté ci-après.

SYND MIXTE DU PARC DES VOLCANS (Boutique du Parc) - Budget Primitif 2020  
BOUTIQUE DU PARC

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A 1

#### FONCTIONNEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
<b>V O T E</b> CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	84 200,00	80 000,00
+	+	+
<b>R E P O R T S</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)		4 200,00
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)</b>	<b>84 200,00</b>	<b>84 200,00</b>

#### INVESTISSEMENT

	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
<b>V O T E</b> CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1058)		
+	+	+
<b>R E P O R T S</b> RESTES A REALISER (R.A.R.) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)		
001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)		
=	=	=
<b>TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)</b>		

#### TOTAL

<b>TOTAL DU BUDGET (3)</b>	<b>84 200,00</b>	<b>84 200,00</b>
----------------------------	------------------	------------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non remboursées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## DELIBERATION

Le Comité Syndical adopte le Budget Primitif 2020 du Budget annexe Boutique du Parc .

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

## AFFAIRE

42

## **PERSONNEL**

42.2020.01 Avenant à la convention pluriannuelle de pâturage SM PNRVA/EPLFPA  
Rochefort-Montagne

### **RAPPORT**

Dans le cadre du partenariat qui lie le Syndical mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne au Lycée Agricole de Rochefort Montagne (EPLFPA), **un avenant à la convention pluriannuelle de pâturage** (signée le 15 Juillet 2014 entre l' EPLFPA et le SM PNRVA), est proposé afin de cadrer l'action du troupeau du Lycée et ses engagements en tant que locataire, ainsi que l'action concernant le troupeau mobile (gestion fine selon la sensibilité des sites), de définir les responsabilités mutuelles et la participation du Parc (financière, mise à disposition d'agents) à l'action troupeau mobile.

Dans ce dernier cadre, en contrepartie de la prestation effectuée par le (la) technicien(ne) berger(e), une somme de 7 000 € sera versée par le SM PNRVA à l'EPLFPA.

Pour mémoire, ce poste saisonnier de Berger et Technicien agricole sur la Chaîne des Puys, va permettre de poursuivre l'action sur la mise à disposition d'un **troupeau mobile gardé** pour disposer **d'un outil de gestion de l'embroussaillage de certains secteurs et de leur réintégration dans les systèmes d'exploitation « classiques »** et d'apporter une **technicité agricole complémentaire. Il permettra également de renforcer ponctuellement le dispositif pédagogique « Un berger dans mon école » en cours de construction (aide à la définition, interventions ponctuelles, liens avec des éleveurs).**

En 2020 , l'action du troupeau mobile, outre son action sur le Puy de Vichatel, pourra intégrer d'autres secteurs en Chaîne des Puy Faille de Limagne ou sur des territoires de communautés de communes voisines sur des secteurs gérés par le Conservatoire des Espaces Naturels d'auvergne (CENA), dans le cadre d'un calendrier adapté aux périodes de pâturages et à l'éloignement des sites.

**➤➤ Il vous est proposé d'autoriser le Président à signer l'avenant 2020 à la convention pluriannuelle de pâturage du 15 Juillet 2014.**

### **DELIBERATION**

Le Comité Syndical autorise le Président à signer l'avenant 2020 à la convention pluriannuelle de pâturage du 15 juillet 2014.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020  
LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le



## AVENANT 2020

A la convention pluriannuelle de pâturage  
et d'intervention de gestion

**EPLEFPA de Rochefort Montagne**  
**SM PNR des Volcans d'Auvergne**



# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Préambule :

L'EPLEFPA de Rochefort Montagne, représenté par Monsieur Courtaud Emmanuel, directeur, et le SMPNRVA, représenté par Monsieur Marion François, président, conviennent que la convention de pâturage du 15/07/2014 doit être modifiée par le présent avenant.

### **Article A2 (remplace et annule l'article 2 de la convention)**

Le présent avenant est conclu pour une durée d'un an, non renouvelable par tacite reconduction, ceci étant dû au caractère transitoire de cet avenant.

### **Article A6 (remplace et annule l'article 6 de la convention)**

L'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne prendra toutes les dispositions nécessaires afin d'assurer la remise en état du fond pastoral et des équipements afférents. Les travaux suivants seront réalisés au cours de la saison pastorale et en tout état de cause avant le 31 Octobre 2020 (tout en permettant la bonne tenue du troupeau dans les parcelles au cours de la saison pastorale) :

- Entretien et réfection des clôtures des parcelles AA9 et AA8, dénommées parcelles de Montlosier, si besoin suite aux travaux déjà réalisés en 2019
- Entretien des clôtures des parcelles AB82, AB147 et AB 145.
- Réfection de la clôture des parcelles AB 145 et AB 147 sur la partie longeant l'ancienne RN 89.

Une visite de site sera organisée en Novembre 2020 par les deux parties afin de constater cette remise en état et de préparer la saison suivante.

Un état des lieux initial et final du matériel sera réalisé en début et fin de saison pastorale pour attester de la présence et de l'état du matériel mobile (poste de clôture, filets mobiles, cuve et bacs à eau ...).

### **Article B**

La gestion du troupeau mobile sera assurée par l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, en la personne du Technicien berger (recruté à l'aide du soutien du Conseil Départemental du Puy de Dôme, du Syndicat Mixte du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, de Clermont Auvergne Métropole via la convention agglomération SMPNRVA/CAM). Le reste du troupeau sera géré par l'équipe de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne.

### **Article C**

Une aide ponctuelle et exceptionnelle pourra être accordée par les équipes du SM PNRVA aux équipes de l'EPLEFPA concernant (à définir conjointement d'ici le début de l'estive)

- Le déplacement en sécurité de la troupe ovine, notamment en cas de transhumance
- La surveillance du troupeau en cas d'indisponibilité de l'EPLEFPA
- La réalisation de travaux
- Un appui lors de la réalisation de mesures zootechniques

### **Article D**

Le SM PNRVA a réalisé, en lien avec l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, la mise en défens du « sentier en lacet » dans la parcelle AB 82 et de certaines zones de la Hêtraie du cratère. Ces équipements seront maintenus et le comportement du troupeau en lien avec eux observé pour voir s'il y a lieu de les améliorer.

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## Article E

L'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne s'engage à respecter les modalités de pâturage co-construites avec le SM PNRVA dans le respect du bien-être des animaux :

- Respecter le calendrier de pâturage préétabli
- Réaliser des techniques pastorales permettant d'impacter les zones de fougères des parcelles dites intermédiaires lors du stade « crosses » de celles-ci.
- Réaliser un pâturage léger de la pelouse sèche de la crête sommitale quitte à laisser de l'herbe (limiter l'érosion et la fertilisation)
- Réaliser des modalités permettant de limiter la croissance des ourlets forestiers
- Maintenir, sous réserve d'une production fourragère compatible avec les objectifs zootechniques du troupeau, un pâturage tardif du parc 3 de la prairie dite « de la STEP » et la mise en défens de la zone de l'étang
- Réaliser, sur l'ensemble des parcelles, un pâturage rationné permettant l'optimisation du pâturage.

Toute modification de techniques ou de modalités devra être validée par les deux parties avant mise en œuvre.

## Article F

Le poste de technicien berger pour le troupeau mobile dont l'employeur est L'EPLEFPA de Rochefort Montagne, représenté par son directeur, Emmanuel COURTAUD, sera

- Piloté par l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, en la personne de sa Directrice d'Exploitation Agricole, CHAZAL Alice, pour le temps de travail afférent à la gestion pastorale des parcelles et au soin du troupeau.
- Piloté par l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, en la personne de sa Directrice d'Exploitation Agricole, CHAZAL Alice et par le SMPNRVA, en la personne de la chef de projet Site et maison des Volcans d'Auvergne, partenariats, MONTLOY Christine, pour le temps de travail afférent à l'accompagnement territorial et pastoral des projets en lien avec l'action pastorale (Un Berger dans mon Ecole, animations ponctuelles lors de journées dédiées au pastoralisme, presse...), en lien avec l'Equipe Mixte de Gestion patrimoine Mondial.

Dans ce dernier cadre, en contrepartie de la prestation effectuée par le (la) technicien(ne) berger(e), une somme de 7000€ sera versée par le SM PNRVA à l'EPLEFPA.

## Article G

A l'issue de la saison pastorale, et au plus tard le 15 novembre 2020 l'EPLEFPA de Rochefort Montagne, en la personne du technicien berger, sera tenue de fournir :

- Un rapport d'activité
- Une proposition de calendrier de pâturage pour l'année suivante sur les sites pâturés

## SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

### Article H

Responsabilité du troupeau vis-à-vis des accès accidentels sur les voies publiques :

L'Exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne est responsable du troupeau quand celui-ci pâture dans les parcelles citées dans la convention pluriannuelle de pâturage, à l'intérieur de clôture réalisé par les équipes de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne ou sous surveillance des salariés de l'exploitation agricole de l'EPLEFPA de Rochefort Montagne.

### Article I

Le CEN ou le gestionnaire d'un nouveau site à pâturer s'engage à fournir avant le déplacement des animaux sur site, une attestation de conduite conforme au cahier des charges « Agriculture Biologique » pour chaque parcelle.

Fait le \_\_\_\_\_ à \_\_\_\_\_

Le propriétaire  
Le président du Parc Naturel Régional  
Des Volcans d'Auvergne  
M. François MARION

Le bénéficiaire,  
Le Directeur de l'EPLEFPA  
de Rochefort Montagne  
M. Emmanuel COURTAUD

# SYNDICAT MIXTE DU PARC DES VOLCANS

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

### SEANCE DU 12 FEVRIER 2020

Le Comité Syndical du Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, dûment convoqué le 13 janvier 2020, s'est réuni le 12 février 2020 à 12h30 à Montlosier dans le Puy de Dôme, sous la présidence de Monsieur François MARION.

Assistaient à la réunion :

Nom des présents	Nb de voix	Pouvoir de	Nb de voix	Cumul
AMBLARD	1			1
BERKES	1			2
BONNET	1			3
BRUGIERE	1			4
BUSSIERE	16			20
CHEVALEYRE	1	DELCOUDERC	2	23
FABRE	8	CHASTRE DELRIEU	8 8	47
FARGEIX	1			48
GARDES	1	PICARD	8	57
GAY	8	COURTADON	8	73
MANSANA-ROCHE	2	GOUEZEC	2	77
MARION	1	BONNICHON LEPETIT	16 2	96
MARTINIERE	2			98
MERCIER	2			100
MONCOURIER	2			102
PICHOT	8			110
RISPAL	1			111
VIGUES	2	GUIBERT	16	129

Nombre de voix total : 129/196

Monsieur Chevaleyre assurant le secrétariat

**AFFAIRE**

42

42.2020.02

**PERSONNEL**

Création de 2 grades : technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et ingénieur territorial

**RAPPORT**

Le responsable de la direction « Urbanisme, transition paysagère et énergétique », actuellement en CDI et ayant intégré les services du SMPNRVA depuis le 1<sup>er</sup> février 2011 va muter à la Direction Urbanisme de Clermont Auvergne Métropole au 1<sup>er</sup> mars 2020.

Afin de pourvoir à son remplacement :

**➤➤ Il vous est proposé :**

- > de procéder à la création d'un grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un grade d'ingénieur territorial ;**
- > et à défaut d'un recrutement d'un titulaire de la Fonction Publique Territoriale, de procéder au recrutement d'un contractuel sur un contrat de 3 ans qui sera rémunéré sur la base d'un indice de la grille d'attaché territorial. Celui-ci sera défini en fonction de l'expérience de la personne recrutée et dans les conditions de l'article 3 – 3 2° de la Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée.**

**DELIBERATION**

Le Comité Syndical autorise la Président à procéder à la création d'un grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'un grade d'ingénieur territorial et à défaut d'un recrutement d'un titulaire de la Fonction Territoriale, de procéder au recrutement d'un contractuel dans les conditions du rapport.

Nombre de voix exprimées : 129/196

Pour : 129

Contre : 0

Abstention : 0

Au registre sont les signatures  
Pour extrait certifié conforme  
Montlosier, le 12 février 2020

LE PRESIDENT,



François MARION

Acte certifié exécutoire compte tenu  
de sa réception à la Préfecture le  
et de sa publication le